

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 septembre 2018**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, MILLET, LAPALUD, BLANC, MANGUELIN, JANICHON, MICHAUD, Mesdames DECHAVANNE, DECHAIX, ROGNARD, CHAMBAUD, GUDET

**Excusé** : Francis PESTELLE

**Secrétaire de séance** : Eliane ROGNARD

**1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Compte rendu du 16 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

**2) DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 777 d'une superficie de 569 m<sup>2</sup>, pour un montant de 205.000 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré B 470 d'une superficie de 787 m<sup>2</sup>, pour un montant de 245.000 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1429 et A 1426 d'une superficie de 198 m<sup>2</sup>, pour un montant de 65.000 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1181 d'une superficie de 699 m<sup>2</sup>, pour un montant de 245.000 euros.

**3) POINT SUR LES LOGEMENTS**

A ce jour tous les logements communaux, gérés par la commune sont occupés.

Nous rencontrons un problème avec une locataire qui a fait un faux dossier et contre laquelle une plainte va être déposée.

Bonne nouvelle, le dossier d'un ancien locataire débiteur est soldé.

Concernant la Résidence Les Platanes, 3 logements sont vacants ou vont le devenir. Pour le moment Gestion et Patrimoine de la Dombes n'a reçu aucun dossier de candidature. Pas d'avancement non plus sur le rez-de-chaussée du bâtiment.

**4) STEP**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres lancé cet été, 2 dossiers ont été déposés et sont actuellement étudiés dans le détail. Le Maire informe que la nouvelle STEP pourra être construite au même endroit et le coût ne devrait pas dépasser celui annoncé.

Le curage des boues et leur épandage devrait se faire l'été prochain. Une convention a été signée avec la chambre d'agriculture qui nous apporte son aide dans ce dossier. Ce travail est réalisé en partenariat avec le SATESE et la police de l'eau.

Parallèlement, la commune travaille sur la création d'un nouvel accès à la STEP. Ce dossier est déjà bien avancé.

La mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales de la rue de la laiterie devrait démarrer en fin d'année.

## **5) TRAVAUX PARKING**

Michel ALBERTI informe le conseil municipal que les travaux avancent bien, dans les temps, et seront terminés fin novembre. La construction de la crèche avance et le retard de plus d'un mois commence à être récupéré. Elle devrait être terminée fin décembre. Concernant les toilettes publiques, le terrassement est fait.

Le Maire précise que le city-stade restera fermé encore un mois.

Patrick JANICHON demande des explications sur l'utilité des bassins de rétentions alors qu'il existe un fossé allant jusqu'à l'étang.

Le Maire répond qu'une étude hydraulique a été effectuée au préalable qui a conseillé de faire un système de noues successives qui fonctionnent comme une lagune évitant toute pollution liée au ressuyage du parking. Le Maire précise que ces bassins ne seront pas remplis d'eau et ne serviront qu'en cas de grosses précipitations.

Pascal MANGUELIN demande si ces bassins seront clos, à quoi le Maire répond qu'à priori non. Patrick JANICHON émet sa crainte que des enfants viennent y faire du vélo et que les pentes se détériorent.

L'intérêt d'une clôture va être étudié.

Valérie CHAMBAUD demande si le revêtement prévu permet de diminuer les eaux de ruissellement. Le Maire lui répond que tout sera traité en enrobé, seule la partie sous les platanes étant perméabilisée.

## **6) RENTREE SCOLAIRE**

Joël FAGNI informe le conseil municipal que la rentrée scolaire s'est faite avec 172 élèves répartis entre les communes de la manière suivante : 63% Marlieux, 25% La Chapelle du Chatelard et 12% Saint Germain sur Renon. Tous les postes d'enseignant sont pourvus et la commune a embauché Nelly GUEMARD en contrat aidé sur un poste d'ATSEM.

Des travaux de peinture et d'insonorisation ont été effectués, cet été, dans la classe de Cathy JOLIVET. Joël FAGNI et le Maire soulignent à ce propos l'implication de Michel ALBERTI et des employés communaux.

Il est rappelé que les horaires scolaires ont été changés du fait du passage à la semaine à 4 jours et de la modification des horaires de transport scolaire. On ne signale pas de problème à ce propos.

## **7) PERSONNEL**

Le Maire informe le conseil municipal que Laurent MOUSSY est salarié de la commune mais également salarié de la communauté de communes et mis à disposition à la mairie de Birieux. Laurent a fait part de cette situation inconfortable et son souhait de ne plus travailler en déchetterie les samedis.

Valérie MULTON précise que l'embauche de Laurent pour une journée supplémentaire par semaine équivaut à un coût de 4500€/an toutes charges comprises et nécessite la modification du tableau des emplois de la commune. Le Maire, Michel ALBERTI et Colette DECHAIX affirment qu'une journée supplémentaire est nécessaire compte tenu de l'augmentation du travail lié au zéro phyto et à l'augmentation des espaces publics et des travaux d'entretien.

**Après délibération le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de Laurent MOUSSY qui passe de 16h à 24h et la modification du tableau des emplois de la commune en ces termes.**

Valérie MULTON précise que Nelly GUEMARD a été embauché en contrat aidé de 26h hebdomadaires annualisées, sur un poste d'ATSEM pour une durée de un an. Nathalie DECHAVANNE s'interroge sur la formation qui pourra lui être proposé. Valérie MULTON répond que tout sera fait pour qu'elle puisse suivre un minimum de formation pendant cette année.

### **8) INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE**

Valérie MULTON explique que la commune peut solliciter le Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance comptable comme cela a été fait au cours de ce mandat pour le choix d'un emprunt.

Le conseil municipal doit déterminer le taux de cette indemnité qui à 100% s'élève à 405,44€/an.

Après discussion, le conseil municipal décide à 13 VOIX POUR –UNE ABSTENTION

- De demander le concours du Receveur municipal, Brigitte NOUGUIER, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

### **9) COMMISSION SCOLAIRE**

Nathalie DECHAVANE informe le conseil municipal que la commission scolaire a décidé, à la demande de Christophe MONIER (Maire de St Germain) de convier les 3 conseils municipaux (Marlieux, St Germain sur Renon, La Chapelle du Chatelard) pour faire une présentation du Pôle Enfance, de ses activités et de son budget. A l'issue de cette présentation chaque Conseil Municipal pourra se prononcer sur la poursuite de la politique Jeunesse mise en place.

### **10) COMPTES-RENDUS DE REUNIONS**

- Rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets : projection d'un diaporama commenté par le Maire.
- Rapport 2017 de SUEZ pour le Syndicat Intercommunal des eaux Renom Chalaronne (Eau potable) : projection d'un diaporama commenté par le Maire
- Rapport d'activité 2017 de RSE mis à disposition en Maire
- Rapport d'activité 2017 de SEMCODA
- Rapport de la Clet sur les compensations liées aux transferts d'activités.
  
- Compte rendu du dernier conseil communautaire du 13 septembre : le maire reprend quelques points

Le Maire propose aux conseillers de leur faire parvenir le compte-rendu détaillé des conseils communautaires.

### **11) QUESTIONS DIVERSES**

-Demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un test cognitif par le RASED du secteur. L'achat de ce test s'élève à 1800,00 euros, montant réparti entre les différentes communes au prorata du nombre d'enfants. Pour Marlieux concernée par 4 enfants le montant s'élève à 360,00 euros. A l'unanimité, le Conseil municipal vote cette subvention exceptionnelle.

-Michel ALBERTI informe le Conseil qu'une nouvelle association vient de se créer sur la Commune « Marlieux Pétanque ». Leur première assemblée générale aura lieu le 26 octobre salle de réunion. Le Conseil Municipal accepte qu'il puisse se réunir une fois par trimestre dans la salle de réunion avec comme condition le respect du voisinage.

-Pierre MICHAUD informe le Conseil que l'association du tennis souhaite que la commune participe à l'entretien qui représente un coût important environ 2000,00 euros par an. De plus, étant donné qu'un seul court est éclairé, l'association demande la possibilité d'installer un éclairage « maison ».

Il faut noter le vieillissement des équipements sportifs communaux malgré une remise en état des courts de tennis il y a deux ans avec un résultat qui ne paraît pas bon.

La Région ainsi que la Fédération du Tennis seront sollicités également pour subventionner l'entretien des courts de tennis.

Une demande de subvention par la commune devra être faite officiellement par l'association du Tennis.

-Le Maire informe qu'un maître d'œuvre doit être choisi pour la réhabilitation du Chemin Crinier. La Commune a besoin de conseils techniques pour réhabiliter au mieux ce chemin. A l'issue d'un appel d'offres, la Société AINTEGRA de Montagnat a été choisie.

-Pascal Manguelin informe qu'il faut refaire un courrier à Monsieur Thivolle car rien n'a été nettoyé Route de Beaumont.

-Courrier de la Région : La ligne Bourg –Lyon sera maintenue

-Cabinet dentaire est fermé- les locaux sont à vendre

-Le Conseil Municipal étudie la possibilité de passer de 70 à 50 KM Route de la Mitaine. La Direction des Routes du Département sera mise à contribution.

Le Maire donne la parole aux administrés présents dans la salle.

Ces derniers demandent que la commune intervienne pour éviter les inondations du lotissement de la Gare.

Monsieur Janin propose de revoir le problème des écoulements d'eau.

Le Maire informe que le terrain n'appartient pas à la commune qu'il est nécessaire de faire une réunion avec la SCI de Marlieux , les riverains ainsi que l'exploitant agricole du terrain.

L'ordre du Jour est terminé, la séance est close à 22 H 30.

La date du prochain conseil est fixée au 5 novembre prochain.